

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES ÉTUDES DOCTORALES

GUIDE DE FINANCEMENT POUR LES DEMANDES DE SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

A. Critères de recevabilité

Les demandes de financement doivent être portées par :

- un enseignant-chercheur statutaire de l'Inalco et membre titulaire de l'une des unités de recherche de l'Inalco (hors éméritat)
- un chercheur titulaire des organismes de recherche (CNRS, IRD) d'une UMR rattachée à l'Inalco (hors éméritat)

Les autres demandes sont recevables mais ne seront pas prioritaires.

B. Critères d'évaluation

- Qualité scientifique
- Intégration à l'un des axes de l'unité de recherche
- Envergure internationale (*pour les colloques, au moins 50% d'intervenants étrangers*)
- Participation des doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Inalco
- Co-organisation favorisant l'interdisciplinarité entre plusieurs unités de recherche (Inalco ou SPC)
- Diversité des financements ; des apports externes seront des atouts majeurs
- Soutien financier significatif de la part de l'unité de recherche
- Cohérence et clarté du budget prévisionnel

Une attention particulière sera portée aux dossiers déposés par les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs

C. Calendrier

Campagne 1-2018 : manifestations qui se dérouleront entre le 1^{er} avril 2018 et le 30 novembre 2018

D. Les différents types de financement

➔ Des crédits pour organisation de congrès, colloques, ou autres manifestations à caractère scientifique

Le dossier scientifique doit comporter :

- La présentation du projet : description de la manifestation, (originalité du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art au niveau national ou international, objectifs visés, livrables,...)
- Le résumé du projet
- La liste des membres du comité d'organisation et/ou du comité scientifique
- La liste des intervenants (établissement, fonction, titre et résumé de leur intervention, ...)
- Le programme (provisoire) de la manifestation
- Les partenaires/co-organisateurs éventuels, références, type d'engagement
- Les prolongements ou développements éventuels à plus long terme
- La présentation du budget détaillé (recettes et dépenses)

➔ Des crédits de mission

Ces crédits de mission se subdivisent de la manière suivante :

a - Crédits de mission pour recherche

Le dossier mentionnera :

- Les objectifs de votre mission scientifique (recherches en bibliothèque, en laboratoire, contacts avec des informateurs...); les termes d'une éventuelle coopération
- La place de cette mission par rapport aux objectifs scientifiques de votre centre de recherche et/ou de votre département
- Les résultats attendus de cette mission y compris publications, colloques, contacts et les apports des institutions visitées
- La présentation de votre budget et les financements annexes

Dans le cadre des missions pour recherche, les mobilités entrantes ainsi que les vacances ou tout autre frais de personnel ne sont pas éligibles.

Il est souhaitable que l'attribution de ce type de crédit soit suivie d'une publication liée à la mission ou de la création d'un *projet de recherche lié à un AAP*.

b - Crédits pour participation à des colloques

Le dossier mentionnera :

- L'organisme ou l'institution organisateurs du colloque (joindre impérativement l'invitation)
- Le thème et le programme détaillé du colloque
- Le sujet de votre intervention à ce colloque
- L'intérêt de votre participation pour vous-même et pour l'Inalco
- La présentation de votre budget et les financements annexes

c - Crédits de mission pédagogique

- Les objectifs de votre mission pédagogique (enquête linguistique, contacts avec des informateurs, collecte de matériaux, mises à jour documentaires, ...) ; les méthodes et matériaux utilisés ; les institutions visitées ; les termes d'une éventuelle coopération
- La place de cette mission par rapport aux objectifs pédagogiques de votre section de langue et/ou de votre département
- Les résultats attendus de votre mission (méthode de langue, dictionnaire,...) ; les contacts et les apports des institutions visitées
- La présentation de votre budget et les éventuels autres financements

Ces crédits peuvent être utilisés pour la collecte de matériaux pour l'enseignement, des mises à jour documentaires et la réactualisation du contact avec le terrain. Ils doivent aboutir à la création d'outils pédagogiques (manuels, méthodes, dictionnaires, etc.).

E. Communication

Les documents de communication (affiche, programme...) doivent être réalisés selon la charte graphique institutionnel. Ils doivent mentionner, ainsi que les livrables, le concours financier du conseil scientifique de l'Inalco.